

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
PARTIE 1. FONDEMENTS DE LA JUSTICE PARTICIPATIVE	5
1. LE DÉFI DE L'ACCÈS À LA JUSTICE	13
A. Définir l'accès à la justice	15
B. Les besoins d'accès à la justice et les lacunes observées.	21
C. Le Sentiment d'Accès à la Justice	29
2. L'ARCHITECTURE DE LA JUSTICE PARTICIPATIVE	35
A. Les approches de la justice participative.	37
B. Les origines de la justice participative.	45
C. L'éthique de la justice participative	51
D. Regard critique sur la justice participative	57
PARTIE 2. CADRE JURIDIQUE DE LA JUSTICE PARTICIPATIVE.	63
A. Disposition préliminaire	68
B. Principes directeurs des modes privés de PRD	73
Article 1. L'obligation de considérer les modes de PRD.	74
– Une obligation préjudicielle	76
– Une obligation continue	79

Articles 2 et 3. Les obligations procédurales des parties et des tiers – bonne foi, transparence, coopération, proportionnalité, impartialité, diligence, ordre public.	80
– Les obligations procédurales des parties	81
– Les obligations du tiers intervenant en prévention et règlement des différends	83
– Le protocole préjudiciaire	87
Articles 4 et 5. L’obligation de confidentialité et l’avancement des connaissances	89
– L’obligation de confidentialité et le privilège de non-contraignabilité	89
– Exceptions à l’obligation de confidentialité	91
Article 6. L’autodétermination des parties et ses limites.	93
– Le principe	93
– Les garanties procédurales	94
– Les limites légales	95
Article 7. La prescription et la gestion d’instance	96
C. Règles de la médiation	97
Article 605. Le rôle du médiateur et les qualités du processus de médiation	98
– Le choix du médiateur	99
– Le rôle du médiateur	100
Articles 606 et 607. Le privilège de non-contraignabilité et l’accréditation des médiateurs	102
– Les conditions pour invoquer l’irrecevabilité en preuve	103
– La confidentialité et le privilège relatif aux règlements.	104

Articles 608 et 609. Les conditions pour le bon déroulement de la médiation	105
– Les devoirs du médiateur.	107
– Les obligations des parties	108
Article 610. L'obligation de garantir un processus équitable	108
– Les obligations par rapport à la qualité du processus et du résultat	109
– La suspension de la médiation en situation d'iniquité.	110
Article 611. L'obligation de confidentialité en séance privée	111
Article 612. L'obligation de suspendre l'instance	112
Articles 613, 614, 615. Les conditions pour garantir la validité de la fin de la médiation	113
– Terminer la médiation avec un accord libre et éclairé.	114
– Terminer la médiation sans accord	115
– L'obligation pour le médiateur de rendre compte	115
D. Règles de la conférence de règlement à l'amiable	117
Article 161. Les conditions d'ouverture de la CRA et l'immunité judiciaire du juge.	118
– Le moment pour demander la CRA	119
– Les critères pour demander une CRA	120
– L'immunité judiciaire du juge qui préside une CRA	121
Article 162. Les qualités du processus et du résultat de la CRA	123
– Le juge s'assure de la qualité du processus	123
– Les étapes du processus de CRA	125

– Le juge s’assure que les parties évaluent la qualité du résultat	127
Article 163. L’obligation de présence des parties et la confidentialité	127
– L’obligation de présence des parties à la CRA et le huis clos	128
– Les effets de la CRA sur l’instance.	129
– L’obligation de confidentialité	129
Article 164. Les conditions de mise en œuvre de la CRA.	131
– L’initiation de la CRA.	131
– La séance privée – caucus	133
– L’obligation de présence des parties autorisées à conclure un accord	133
Article 165. Les pouvoirs du juge en CRA	134
– L’homologation de la transaction	134
– Les mesures de gestion et la conférence de gestion	135
CONCLUSION	137
LEXIQUE DE LA JUSTICE PARTICIPATIVE	139
BIBLIOGRAPHIE	149
TABLE DE LA JURISPRUDENCE	171
INDEX ANALYTIQUE	175